



Commune de
Bourg-en-Lavaux
MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 09/2021

Programme de législature 2021-2026



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Bourg-en-Lavaux, une Commune à VIVRE ... durablement

INTRODUCTION

Au cœur de l'espace fortement protégé de Lavaux, à proximité immédiate d'une région lausannoise en développement constant, Bourg-en-Lavaux se retrouve soumise à de nombreuses pressions externes ou internes. Est-il encore possible de se loger à prix décent sur la Commune ? Pouvons-nous garantir la présence de commerces dans les bourgs ? N'y a-t-il pas trop de trafic de transit pendulaire en semaine qui traverse la Commune ? Avons-nous de quoi accueillir le public de plus en plus nombreux qui souhaite visiter le vignoble de Lavaux ou profiter du bord du lac en été ? A-t-on les moyens d'entretenir le patrimoine communal et garantir des services optimaux à la population ? Les questions de développement territorial et de prix des logements, de tourisme et de vitalité économique, de nuisances liées au trafic, de finances – tout cela sur fond de pandémie qui laisse encore des inconnues – ont été, et seront probablement encore longtemps, au centre de réflexions pour la politique communale.

Les perspectives démographiques à long terme et le maintien de la qualité de vie soulèvent des défis majeurs, comme le développement et le financement des infrastructures (écoles) et des services publics nécessaires.

En parallèle de ces questions qui nécessitent des planifications à long terme, la Commune doit aussi traiter des affaires « courantes » qui avancent de façon importante et qui peuvent avoir des impacts dans le temps. On peut penser par exemple aux chantiers autour du plateau de la gare de Cully (logements, hôpital de Lavaux, collège des Ruvines, etc.) qu'il s'agira d'accompagner au mieux. Ceci afin de garantir la qualité de vie exceptionnelle telle qu'elle est vécue actuellement et pour répondre aux préoccupations légitimes de la population.

La Municipalité a ainsi élaboré son programme de législature pour les cinq années à venir et répondre à ces défis. À la suite d'un important travail du collège effectué dans un esprit de collaboration, il aborde de manière transversale les principaux enjeux identifiés de la politique communale. Il affirme des valeurs : celles d'une commune vivante, à la vie sociale et économique riche, soucieuse de durabilité et de préservation de l'environnement, au service de sa population. Il met l'accent sur des thématiques fortes comme la mobilité, le soutien à la vitalité économique et aux activités culturelles et sportives ou encore l'optimisation des processus et outils de gestion de l'administration. Il considère également les contraintes financières qui pèsent sur la



commune qui imposent une gestion rigoureuse, seule à même d'établir l'équilibre entre, d'une part, les ambitions de développement et les responsabilités attendues et, d'autre part, la préservation des finances publiques.

Ce programme représente un engagement auprès de la population et du Conseil communal – avec la volonté claire de partager la vision qu'il contient et d'y faire adhérer le plus grand nombre. Il servira également de cadre pour guider les décisions de la Municipalité et les actions de l'administration pour la législature à venir. Il se décline ainsi en quatre axes principaux, avec pour chacun d'entre eux, un point fort mis en avant. Concrètement, cela se traduira par une série de mesures qui seront évaluées en fonction de leur importance pour répondre à l'axe, de leur faisabilité et de leur coût, et qui seront appliquées lors de la législature. Les préavis soumis au Conseil, comme les budgets de fonctionnement à venir, tiendront compte du programme de législature en présentant de quelle manière ils contribuent à sa réalisation.

QUATRE AXES PRINCIPAUX

Garantir une gestion efficace de la Commune	Renforcer l'économie locale	Enrichir la vie sociale	Nous engager pour le climat et l'environnement
---	-----------------------------	-------------------------	--

AXE 1 - GARANTIR UNE GESTION EFFICACE DE LA COMMUNE

La qualité du service à la population est primordiale. Une administration publique doit pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations légitimes et de tous ordres des citoyennes et citoyens ; pour ce faire, il est nécessaire d'optimiser l'efficience des services.

Encourager la formation du personnel

Au vu de l'évolution des technologies et des mutations du monde du travail, il est indispensable de pouvoir offrir une formation continue au personnel communal. La formation des jeunes, par des personnes qualifiées pour leur encadrement, est une mission primordiale d'une administration publique. La Municipalité souhaite poursuivre l'engagement d'apprenti-e employé-e de commerce et ouvrir de nouvelles places d'apprentissage dans d'autres secteurs.



Améliorer la situation financière

La situation financière de la Commune est tendue et ne laisse actuellement qu'une marge de manœuvre restreinte à la Municipalité. L'amélioration de cette dernière à long terme nécessite l'adoption de nouveaux instruments de gestion (planification financière, priorisation des investissements, etc.).

Rendre visible les actions des services

Les réalisations et prestations menées à bien par les services communaux ou sous leur responsabilité, par exemple les travaux de réfection des réservoirs, le fleurissement des villages, le soutien logistique aux manifestations, etc., doivent être rendues plus visibles. La communication, destinée aussi bien au Conseil communal qu'à la population, sera développée.

Optimiser les processus et outils de gestion

Le personnel de l'administration communale doit disposer d'outils de gestion adaptés à l'évolution des tâches et du cadre juridique afin de pouvoir continuer à remplir les diverses missions d'un service public de qualité. La Municipalité doit également pouvoir s'appuyer sur ces instruments pour prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

AXE 2 – RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE

Chef-lieu du district de Lavaux-Oron, la Commune est un centre économique d'importance régionale et un lieu touristique d'envergure. Les acteurs locaux de l'économie ont pour vocation de répondre aux besoins concrets de la population résidente et il est essentiel de pouvoir assurer une offre vivante et diversifiée pour y parvenir.

Améliorer les synergies entre les acteurs économiques

La plupart des entreprises et artisan-ne-s établi-e-s sur la Commune sont membres de l'Association Label (« Les acteurs-trices de Bourg-en-Lavaux »). Le dynamisme et les nombreuses initiatives de Label méritent d'être soutenues et accompagnées, avec notamment l'aide des outils de communication de la Commune. Les entreprises locales représentent un réseau unique de contacts et de partenaires d'affaires potentiels. Nous devons soutenir les porteurs de nouveaux projets ou les investisseur-e-s intéressé-e-s à développer une activité dans la Commune, et développer les réseaux locaux (Forum des entrepreneur-e-s).



Soutenir la vitalité économique

Les activités de service et le commerce local font aussi face à des enjeux concurrentiels importants. Les commerçant-e-s de la Commune sont un vecteur important de la vie locale des bourgs et une source d'échanges et de rencontres (marchés par exemple). Il conviendra de consolider leur environnement de travail, en particulier par une bonne disponibilité de locaux commerciaux (préservation des surfaces commerciales, éviter les « vitrines froides ») et un soutien accru aux marchés locaux.

Encourager les achats chez les productrices et producteurs, artisan-ne-s et commerçant-e-s locaux

Les incitations à consommer local doivent être développées auprès des touristes et des visiteurs. La recherche d'espaces de vente pour l'ensemble des productrices et producteurs locaux (vigneron-ne-s, agriculteur-trice-s, artisan-ne-s) doit être privilégiée. Les initiatives de mutualisation de ces espaces seront encouragées. Les manifestations, publiques et privées, seront incitées à accroître leur approvisionnement auprès de ces dernier-ère-s et à améliorer leur bilan environnemental (« éco-manifestations »), notamment en élaborant un guide des manifestations responsables (vaisselle réutilisable, approvisionnement auprès de fournisseurs locaux) à l'usage de nos sociétés locales.

AXE 3 – ENRICHIR LA VIE SOCIALE

Notre territoire se situe entre deux agglomérations très attractives et bien desservies. L'enjeu est de donner envie et de permettre d'être actif-ve ou consommateur-trice sur place et de rencontrer ses voisin-e-s. Car la qualité de la vie est aussi fonction de la richesse des liens et contacts que chacune et chacun peut nouer sur place. Créer les conditions cadre qui permettent ces échanges contribuera au bien-être général et rendra nos villages attractifs.

Favoriser les activités culturelles et sportives

La pratique de sports et la participation à des activités culturelles sont fédératives. Les initiatives culturelles seront soutenues avec un souci de diversification et de production de qualité. Les infrastructures sportives seront complétées et répondront aux évolutions futures. Qu'il s'agisse de culture ou de sport, les activités développées seront destinées et adaptées à toutes et à tous de tout âge.



Permettre les liens

Favoriser les échanges d'expériences et l'entraide permet de dynamiser la vie sociale et de laisser se développer de nouvelles initiatives. Un ou plusieurs lieux dans la commune pourront devenir des points de rencontre, voire d'activités communes. L'agrandissement de la bibliothèque sera conçu dans l'optique de devenir aussi un lieu de rencontres et d'échanges.

Monter des projets intergénérationnels

Notre démographie évolue et vieillit. Il est primordial de penser particulièrement tant aux personnes jeunes qu'aux personnes âgées et si possible de les faire se rencontrer. Des espaces d'échanges destinés aux associations, aux jeunes et aux moins jeunes créeront un terrain favorable aux projets intergénérationnels qui seront alors particulièrement soutenus. La démarche de type « quartiers solidaires » destinée aux seniors sera favorisée.

Prendre en compte les besoins et avis des jeunes

La jeunesse constitue un groupe particulier dans le sens qu'elle n'a pas encore de droits civiques. La questionner, lui donner la parole et l'écouter pourra d'une part enrichir le débat et, d'autre part, donner le goût de la chose publique. Dans ce but, une commission des Jeunes sera organisée. Pour les espaces de jeu, des démarches participatives seront organisées pour définir leur évolution.

AXE 4 – NOUS ENGAGER POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

L'échelon communal permet également d'agir pour la protection générale du climat et de l'environnement, en particulier celui qui nous est proche, ceci afin de répondre aux préoccupations toujours plus fortes de la population dans ce domaine. Des actions seront menées en ce sens via une politique énergétique ambitieuse et un accent fort sur la mobilité et les transformations qu'elle est en train de vivre.

Concrétiser le plan énergétique communal

Depuis 2021, la Municipalité a adopté une planification énergétique communale qui donne un état des lieux de la façon dont l'énergie est produite et utilisée sur le territoire communal. Elle fixe également des objectifs pour diminuer la quantité d'énergie utilisée, garantir l'utilisation d'énergies locales renouvelables pour le chauffage et l'électricité et présente des stratégies différenciées selon la position et le type d'habitat (bourgs et hameaux, quartiers résidentiels, habitat dispersé, etc.). La mise en place des mesures préconisées nécessitera beaucoup d'efforts et d'argent tant pour la collectivité que pour les privés et se déploiera sur plusieurs dizaines d'années. Par ailleurs, depuis sa



création, Bourg-en-Lavaux travaille à être autonome en eau potable et la Municipalité va poursuivre ses efforts.

Augmenter la biodiversité dans les espaces publics et privés de la commune

La lutte contre le déclin de la biodiversité est un enjeu majeur des plans d'actions pour protéger le climat et l'environnement au niveau international, national et cantonal. La Commune peut également y contribuer par des mesures directes pour l'espace public et incitatives ou légales pour l'espace privé. Cela passe par une réflexion par exemple sur l'entretien des espaces verts, les méthodes de production de l'agriculture et de la viticulture ou les essences plantées dans les jardins.

Protéger la population des effets du changement climatique

A mesure qu'augmentera le changement climatique, les effets nocifs liés se feront également sentir de façon importante. Ceci doit être anticipé par la Commune pour préserver le bien-être de la population le plus possible. Ainsi, il sera par exemple nécessaire de diminuer les îlots de chaleur dans l'espace bâti, adapter les évacuations d'eau claire, prévenir les risques en cas de canicule ou réfléchir aux conséquences des sécheresses pour la nature.

Développer une mobilité douce

Malgré la topographie peu favorable du territoire communal avec un dénivelé conséquent entre le nord et le sud, le développement de la mobilité douce pour les déplacements est une évidence. Les cheminements piétons existent mais sont peu mis en valeur et les pistes cyclables sont insuffisantes en nombre comme en qualité. La diminution de l'emprise de transport individuel motorisé est une nécessité sur la voirie serrée et contrainte afin de pacifier les relations entre tous les usager-ère-s, ceci malgré leur augmentation constante.

Diminuer les nuisances liées au trafic

Le trafic de transit sur la Commune, qu'il soit dû aux pendulaires pendant la semaine ou aux promeneur-euse-s de passage pendant le week-end, atteint un point de moins en moins supportable par la population qui y est soumise. Que ce soit le nombre de véhicules, la place qui est occupée par le stationnement, le danger que cela représente pour les enfants ou le bruit, les nuisances liées au trafic doivent être maîtrisées par des mesures de modération et un encouragement massif au report modal.



Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexe : tableau synoptique

Programme de législature 2021 - 2026

Bourg-en-Lavaux, une Commune à VIVRE ... durablement

